

# Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Montpellier

\_\_\_\_\_  
République Française

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 25 juin 2015

**Arrêté n° 487/2015**

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement et la circulation sur le Parking Caussel et le Parc Serre afin de permettre l'organisation et le déroulement de la manifestation « Place aux sports des quartiers » organisée par la municipalité le jeudi 16 juillet 2015 dans l'emprise du Parc SERRE.

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre l'organisation et le déroulement de la manifestation « Place aux sports des quartiers » organisée par la municipalité le jeudi 16 juillet 2015, **le stationnement et la circulation seront interdits**

**du mercredi 15 juillet 2015 18 h 00 au vendredi 17 juillet 2015 12 h 00**

**dans l'enceinte du Parc Serre (Espace + emplacements de parking situés à l'arrière de la Maison Serre)**

**Article 2** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 3** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Fait à Vendargues le 25 juin 2015

Pour le Maire empêché,

le 1er Adjoint,

Guy LAURET

